





■ NOTRE MISSION, NOS VALEURS, NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Notre mission – l'esprit en paix

Estrie-Richelieu se spécialise en assurance de dommages pour les producteurs agricoles. Notre mission est :

- › d'offrir une gamme de produits d'assurance diversifiés qui évoluent au rythme des besoins changeants des producteurs agricoles;
- › de faciliter la vie des producteurs grâce à des services de prévention visant à les aider à réduire les risques de perte;
- › d'assumer son rôle de leadership en assurance agricole partout au Québec.

Nos valeurs – au cœur de tout ce que nous entreprenons

Nous respectons les valeurs durables du mutualisme, lesquelles sont enracinées dans la culture de notre compagnie depuis sa création. Ce sont elles qui nous guident dans nos choix, nos réalisations et nos relations avec nos publics internes et externes.

Le souci de la clientèle - Satisfaire et répondre aux besoins de nos membres et partenaires est fondamental pour nous.

La collaboration – L'un des piliers de notre réussite repose sur une saine collaboration entre notre équipe et nos partenaires. Nous mettons tout en œuvre pour franchir les barrières afin que les objectifs fixés soient atteints équitablement et dans un respect mutuel.

L'intégrité – L'intégrité et la qualité sont deux éléments indissociables, voilà pourquoi nous suivons les normes éthiques les plus strictes.

L'excellence – Notre quête de l'excellence est l'élément moteur qui nous permet d'offrir des produits et des services de qualité exceptionnelle. Pour y arriver, nous mettons en place des processus et meilleures pratiques à tous les niveaux opérationnels.

Notre valeur ajoutée – un groupe terre à terre et à la hauteur des attentes

Nous aspirons à toujours faire plus et toujours faire mieux. La protection du patrimoine est un enjeu de taille dans le secteur agricole, et nous y veillons depuis 132 ans. Estrie-Richelieu est un groupe terre à terre qui comprend les enjeux auxquels font face les producteurs agricoles et producteurs de la relève. Voilà pourquoi nous sommes résolument engagés à leur offrir des produits d'assurance et des services de prévention à valeur ajoutée, pertinents et à la hauteur de leurs attentes.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



À titre de président du conseil d'administration d'Estrie-Richelieu, c'est avec plaisir que je vous présente, dans ce rapport annuel, nos excellents résultats.

Pour percevoir le degré de succès d'une année, le premier réflexe est habituellement d'analyser ses résultats financiers. En 2023, ces derniers étaient remarquables et demeurent la pierre angulaire d'une pérennité de la compagnie à moyen et long terme. Cependant, on ne peut résumer l'ampleur du succès d'une mutuelle d'assurance par le seul biais de ces indicateurs. En effet, ces résultats financiers ne peuvent être confondus avec l'atteinte des objectifs de sa mission, puisque le but n'est pas d'offrir un rendement sur investissement à des actionnaires inexistantes mais plutôt d'assurer la paix d'esprit aux membres quant aux actifs opérationnels qu'ils ont bâtis et de leur offrir des services d'assurances concurrentiels.

Ainsi, le succès de la mutuelle doit surtout se mesurer par le degré de satisfaction de ses assurés à l'égard des services qu'elle offre. À ce niveau, en 2023, comme pour les années précédentes, cette satisfaction était au rendez-vous. À preuve, à la suite des sondages colligés au cours de l'année, il en ressort qu'à la suite des visites de prévention, plus de 99% des assurés recommanderaient Estrie-Richelieu à leurs amis et familles, alors que ce ratio se situe à 97,4% lorsqu'il est question des règlements des sinistres qu'ils ont subis. Cette grande satisfaction est la véritable mesure du succès.

Tout comme la longévité d'Estrie-Richelieu à titre d'assureur du plus grand nombre de fermes au Québec, ces résultats ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont l'heureux mélange du travail du personnel et de la forte structure de gouvernance qui commence par un conseil d'administration, composé d'administrateurs élus provenant de divers horizons, tout en étant personnellement liés à l'agriculture et ses valeurs mutualistes.

La diversité de leurs expériences et connaissances est requise pour une gestion moderne d'une compagnie d'assurance et permet l'équilibre nécessaire entre la conservation de la mémoire corporative et la capacité d'adaptation à l'évolution rapide de l'environnement. On retrouve parmi ces administrateurs une majorité d'agriculteurs et de professionnels aguerris, en gestion corporative ou financière, en agronomie, en ingénierie, en actuariat, en technologie de l'information et des communications ou en réglementation.

La gouvernance effectuée par le conseil d'administration s'adresse à la fois à des enjeux ponctuels et de long terme. Cette tâche consiste à équilibrer les besoins relatifs à la réalisation, année après année, de la mission de la compagnie avec ceux nécessaires à la concrétisation d'un positionnement stratégique à long terme permettant de perpétuer son leadership en assurance agricole québécoise. Pour exercer son rôle, le conseil d'administration promeut sans cesse ses valeurs de mutualisme et d'intégrité à travers la mobilisation et la collaboration de tous les employés d'Estrie-Richelieu. Sa philosophie percole ainsi à travers tous les niveaux de l'organisation et garantit que les besoins des assurés demeurent au centre de l'ensemble des décisions.

Devant le travail accompli et les résultats remarquables de 2023, je tiens à remercier chacun des membres du conseil d'administration pour leurs précieuses contributions. Je veux aussi souligner le travail et le dévouement de la direction ainsi que celui de tous les membres du personnel sans lesquels le rendement de l'année aurait été impossible à atteindre. Merci aussi à nos partenaires et surtout à nos membres pour la confiance qu'ils nous accordent.

Normand Renaud, AGR
Président du conseil d'administration



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE, CHEF DE LA DIRECTION ET CHEF DES OPÉRATIONS

Chers membres,



En 2023, pour une quatrième année consécutive, Estrie-Richelieu a dépassé l'ensemble de ses objectifs opérationnels et financiers lui permettant ainsi de solidifier une fois de plus sa position de leader en assurance agricole au Québec pour les années à venir.

Ce succès, additionné à ceux de sa longue histoire de 132 années au service de l'ensemble de la communauté agricole, permettra de pérenniser sa mission originale, soit de protéger les agriculteurs québécois contre des événements défavorables en leur offrant des produits d'assurance diversifiés et adaptés à leurs besoins ainsi qu'un service de prévention hors pair visant à diminuer le nombre de sinistres physiques pouvant engendrer des pertes d'exploitation. En bref, votre mutuelle a pour seul but de protéger ses membres, et les résultats de l'année favoriseront sa réalisation à long terme.

Faits saillants des résultats 2023

Pour la première fois, l'ensemble des institutions d'assurance doivent présenter leurs résultats financiers en respectant la nouvelle forme dictée par les normes comptables IFRS 17 (International Financial Reporting Standards). Pour cette raison, il n'est plus possible de présenter l'évolution quinquennale de certains résultats puisqu'ils sont dorénavant calculés sur des bases différentes. Cependant, les résultats de 2022 d'Estrie-Richelieu ont été recalculés selon les nouvelles normes permettant ainsi une comparaison adéquate des résultats des deux dernières années.

La vente des produits d'assurance a augmenté de 6,6% pour atteindre 94 M\$, versus 88 M\$ l'année précédente. Malgré cette augmentation de volume, les primes cédées au réassureur ont diminué de près de 9% permettant une économie considérable de 2 M\$ après paiements de sa proportion des indemnités de l'année.

La proportion du nombre de sinistres au regard du nombre de polices d'assurance agricole en vigueur a fléchi de 14%. Cependant, les coûts moyens de remise en état découlant de ces sinistres ont été sujets à l'inflation, ce qui s'est traduit par un ratio de sinistralité brut légèrement augmenté en 2023. Celui-ci demeure toutefois dans une fourchette plus qu'enviable.

Quant aux revenus nets de placements, ceux-ci ont doublé en 2023 pour s'élever à 6 M\$, soit un record de tous les temps pour la compagnie. Notons que la perte subie en 2022 sur la portion investie en actions a été récupérée en totalité cette année. Ce portefeuille d'actions a même augmenté la rentabilité globale des placements. Le cumul des produits tirés des placements à ceux des activités d'assurance a permis de faire croître l'avoir des membres après impôts de 14 M\$. Cet avoir se situait ainsi à près de 155 M\$ en fin d'année.

Nous vous présentons avec une grande fierté ces excellents résultats. Ils sont en bonne partie le fruit du travail coordonné de l'ensemble de nos équipes spécialisées en assurance agricole, dont notamment celles de souscription, de prévention et de règlement de sinistres, ainsi que de celles dédiées à leur soutien opérationnel. Cette fierté quoique légitime doit cependant être empreinte de grande humilité puisque c'est également l'absence d'évènements climatiques significatifs affectant les biens des agriculteurs qui a permis d'atteindre cette rentabilité exceptionnelle.

En effet, en 2023, comme au cours des trois années précédentes, nos assurés ont été majoritairement épargnés par de tels évènements dommageables. Nous avons donc pu connaître quatre années de résultats positifs des opérations d'assurance. Ce cycle positif en suivait cependant un, aussi de quatre années, qui sujet aux soubresauts climatiques présentait plutôt des résultats déficitaires à ce poste. Il ne faut donc pas sous-estimer leurs effets et croire que le Québec en sera toujours épargné. Au contraire, toutes les statistiques démontrent que la fréquence et l'ampleur des incidents climatiques ne font qu'augmenter, tant au Canada que partout ailleurs sur la planète. La naïveté de croire que cela n'affectera plus les agriculteurs québécois n'est donc pas de mise.

Utilisation des bénéfices

Grâce à ces résultats enviables, Estrie-Richelieu peut continuer de bonifier ses capacités d'assurance de manière à lui permettre de suivre la croissance accélérée des valeurs des biens agricoles. En effet, les valeurs des bâtiments, des produits de ferme et des équipements appartenant aux membres ne cessent de croître à un rythme vertigineux d'année en année. En 2023, en sus des risques de responsabilité civile, les protections assumées par votre mutuelle atteignaient la somme astronomique de 19 milliards de dollars pour les actifs physiques de ses assurés.

Ses bénéfices financiers permettent aussi à la compagnie de poursuivre ses investissements annuels dans l'amélioration de ses technologies de production, tout comme dans celles visant à augmenter ses protections de cybersécurité à l'égard de son actif informationnel.

La pertinence de ces investissements est sans conteste évidente en cette ère de piratage informatique.

D'autre part, la communauté agricole québécoise a affronté de grands défis qui se dressaient sur son chemin en 2023 et ce sera certainement encore le cas pour des années à venir. À cet égard, on peut souligner la pression sur la rentabilité de leurs entreprises découlant tant de facteurs économiques que géopolitiques et climatiques. Sans en faire une énumération exhaustive nous retiendrons principalement les coûts de production plus élevés qui découlent du coût des engrais importés, de l'inflation, des taux d'intérêts, de la valeur des terres et conséquemment de l'endettement croissant. Il ne faudra pas oublier les difficultés d'accessibilité à de la main d'œuvre compétente, les problèmes de marchés pour les éleveurs de porcs ainsi que pour ceux de bovins, et finalement les exigences administratives et réglementaires imposées par des instances gouvernementales.

Devant cet environnement difficile pour les agriculteurs, les bénéfices de votre mutuelle seront aussi utilisés pour stabiliser les coûts de ses polices d'assurance. À l'instar du gel de la tarification d'assurance effectué par Estrie-Richelieu en 2023, sa tarification 2024 sera une fois de plus gelée et même légèrement diminuée pour presque toutes les polices en vigueur. Ce gel demeure une manière efficace et équitable de redonner aux assurés. Ainsi, sauf pour de rares exceptions, seule l'augmentation des montants de protections aura une incidence sur les primes d'assurance des membres.

C'est au moyen de ces façons, continuellement empreintes des valeurs mutualistes, que la compagnie utilisera ses bénéfices.

Toujours le plus grand assureur agricole au Québec, à l'aide de l'expertise de ses équipes, Estrie-Richelieu continue sa mission de mieux vous protéger.



M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA
Président de la compagnie,
chef de la direction et chef des opérations

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023

Normand Renaud, AGR
*Président du conseil
d'administration*
Saint-Hyacinthe – Québec



Rachel Missout, M. Sc.
*Vice-présidente du conseil
d'administration*
Saint-Blaise-sur-Richelieu – Québec



M^e Stéphane Bibeau,
LL.B., D.D.N., MBA¹
*Président de la compagnie,
chef de la direction et
chef des opérations*
Carignan – Québec





André Cécyre, D.M.V., M. Sc.
Saint-Hyacinthe – Québec



Sébastien Gagnon
Pike-River – Québec



Sophie Gendron, AGR, MBA
Bromont - Québec



Léon Guertin, ING., MBA
Saint-Hyacinthe – Québec



Marc-André Larochelle, M. Sc.
Cadiac – Québec



Claude Lemire
Nicolet – Québec



Marie-Claude Mainville, AGR
Saint-Pie – Québec



Jacques Péloquin
Sainte-Victoire-de-Sorel – Québec



Hubert Philion, M. Sc., ING.
Cadiac – Québec



Marylène Plante, B.Sc., ASA, AICA
Saint-Hyacinthe – Québec



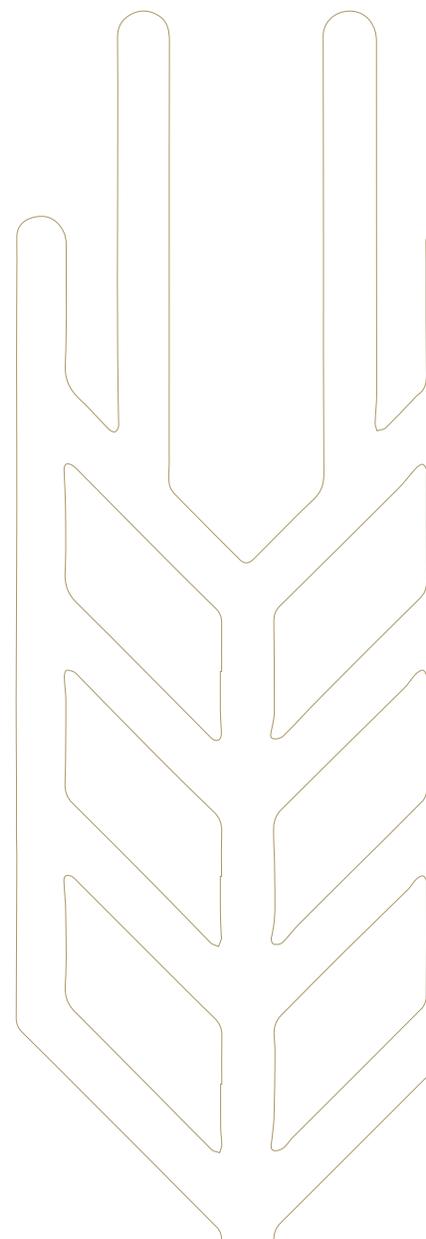
Christian St-Jacques
Saint-Pie - Québec



Mélanie McMillan, LL.B.²
Secrétaire de la compagnie
Saint-Amable – Québec



M^e Anaïs Fournier,
LL.B., DESS, LL.M.³
Directrice juridique et secrétaire
adjointe de la compagnie
Waterloo – Québec





■ LES COMITÉS

Au 31 décembre 2023

Exécutif :

- › Normand Renaud, AGR, président
- › Rachel Missout, M. Sc., vice-présidente
- › Marie-Claude Mainville, AGR
- › Jacques Péloquin
- › Marylène Plante, B. Sc., ASA, AICA
- › M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA¹
- › M^e Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M.³

Éthique :

- › André Cécylre, D.M.V., M. Sc., président
- › Sophie Gendron, AGR, MBA
- › Marie-Claude Mainville, AGR
- › Christian St-Jacques
- › M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA¹⁻⁴
- › Mélanie McMillan, LL.B.²

Audit :

- › Rachel Missout, M. Sc., présidente
- › Marc-André Larochelle, M. Sc.
- › Hubert Phillion, M. Sc., ING.
- › Marylène Plante, B. Sc., ASA, AICA
- › Mélanie McMillan, LL.B.²

Mise en nomination :

- › Marie-Claude Mainville, AGR, présidente
- › Normand Renaud, AGR
- › Sébastien Gagnon
- › M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA¹
- › M^e Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M.³

Probité et compétence :

- › Normand Renaud, AGR, président
- › Sébastien Gagnon
- › Marie-Claude Mainville, AGR
- › M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA¹
- › Mélanie McMillan, LL.B.²

Placements :

- › Jacques Péloquin, président
- › Léon Guertin, ING., MBA
- › Claude Lemire
- › Marylène Plante, B. Sc., ASA, AICA
- › M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA¹
- › M^e Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M.³

¹ Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations - non administrateur

² Secrétaire du conseil d'administration ou secrétaire du comité - non administratrice

³ Secrétaire adjointe du conseil d'administration ou secrétaire du comité - non administratrice

⁴ Invité d'office



TOUR D'HORIZON DE L'ANNÉE EN CHIFFRES

CROISSANCE QUINQUENNALE

VOLUME DE PRIMES SOUSCRITES

Confirme notre leadership en assurance agricole.

61% 

AVOIR DES MEMBRES

Soutient notre capacité à assurer les biens agricoles dont les valeurs s'accélèrent.

43% 

RATIOS IMPORTANTS

RATIO DES FRAIS GÉNÉRAUX SUR PRIMES SOUSCRITES

L'amélioration continue au profit de nos membres.

8,4% 

TAUX DE SATISFACTION À LA SUITE D'UNE VISITE DE PRÉVENTION

Prévenir, c'est important parce que le fruit de votre travail mérite toute notre attention.

99% 

TAUX DE SATISFACTION DES MEMBRES À LA SUITE D'UN RÈGLEMENT DE SINISTRE

Dans les moments difficiles, vous méritez l'appui d'experts. Nous sommes là pour vous.

97,4% 

PÉRENNITÉ

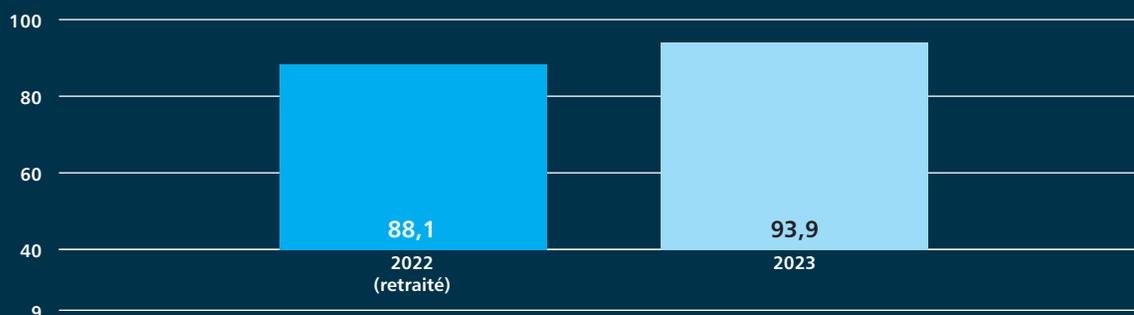
DES VALEURS DURABLES QUI CONTRIBUENT À SA PÉRENNITÉ

Une relation de 132 années qui se perpétue de génération en génération.

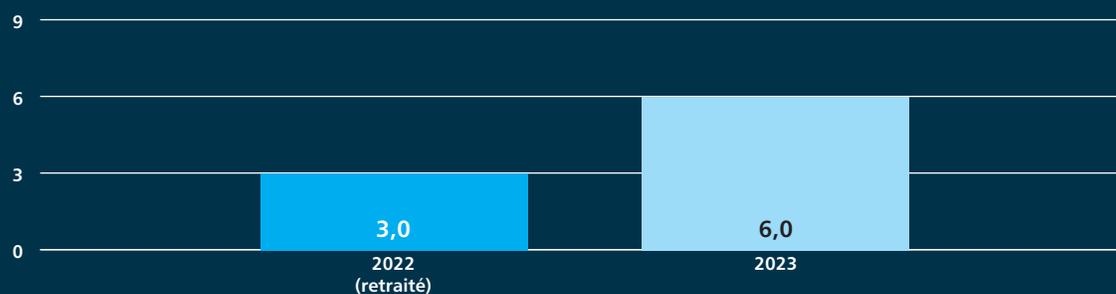
132 

FAITS SAILLANTS

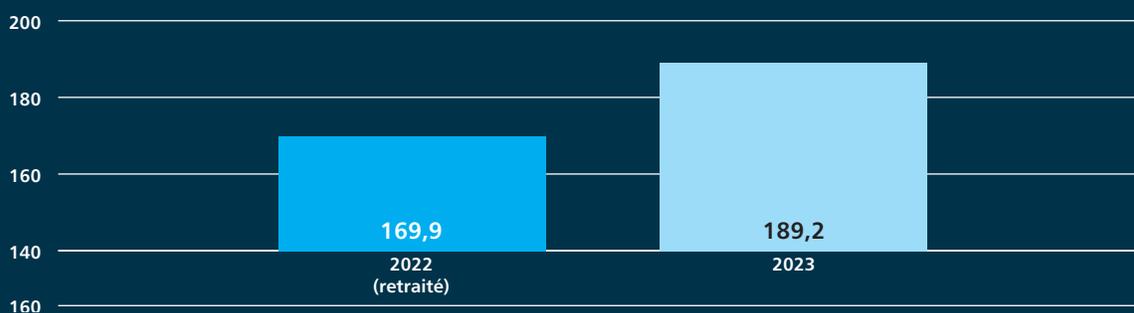
PRODUITS D'ASSURANCE M\$



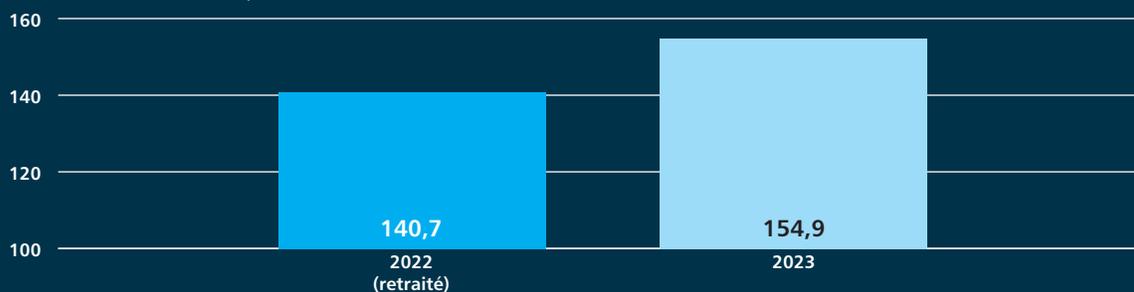
PRODUITS NETS TIRÉS DES PLACEMENTS M\$



ACTIFS M\$



AVOIR DES MEMBRES M\$



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE



La direction de la compagnie est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers selon les Normes internationales d'information financière.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction s'assure que la compagnie maintient un système comptable et des contrôles internes appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à s'assurer, dans une mesure raisonnable, de la bonne comptabilisation, de la fiabilité de l'information et de la protection de l'actif de la compagnie.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la compagnie. Le comité rencontre l'auditeur indépendant et les membres de la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que la présentation des états financiers.



L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la compagnie. Il doit émettre un avis sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Son certificat est annexé ci-après.

De plus, l'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la compagnie et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de confirmer que le capital détenu par la compagnie est satisfaisant advenant des situations financières défavorables.



L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., est nommé par les membres de la mutuelle afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la compagnie. Son rapport figure ci-après.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration.

Le 26 février 2024

M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA
Président de la compagnie,
chef de la direction et chef des opérations

Isabelle Lefebvre, CPA auditrice
Trésorière et vice-présidente, finances



Mélanie McMillan, LL.B.
Secrétaire de la compagnie
et secrétaire de direction

M^e Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M.
Directrice juridique et secrétaire adjointe
de la compagnie



ÉTATS FINANCIERS
■ CERTIFICAT
DE L'ACTUAIRE

Aux titulaires de polices du Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance :

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers de l'assureur préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Signature de l'actuaire désigné

Xavier Bénarosch, FCAS, FICA

Nom de l'actuaire désigné (en lettres moulées)

Le 26 février 2024

Date de signature de l'opinion

Montréal

Lieu où l'opinion est signée



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Le Groupe Estrie-Richelieu,
compagnie d'assurance

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie Le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance inc. (ci-après « la Compagnie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et l'état du résultat global, l'état des variations de l'avoir des membres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminée à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie;
- › Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- › Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation;
- › Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal
Le 26 février 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120795



ÉTATS FINANCIERS



ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023-12-31 \$	2022-12-31 (retraité) \$
RÉSULTAT		
Produits d'assurance	93 913	88 107
Dépenses d'assurance	70 589	66 189
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE DÉTENUE	23 324	21 918
Allocation des primes de réassurance	11 394	11 974
Montants recevables des réassureurs pour sinistres survenus	7 051	5 518
DÉPENSES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS	4 343	6 456
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	18 981	15 462
Produits d'intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif	4 627	3 789
Autres produits financiers	1 405	(807)
PRODUITS NETS TIRÉS DES PLACEMENTS	6 032	2 982
(Charges financières) produits financiers d'assurance liées aux contrats d'assurance émis	(652)	75
Produits financiers (charges financières) de réassurance pour les contrats de réassurance détenus	84	(10)
RÉSULTAT FINANCIER NET D'ASSURANCE	(568)	65
Autres revenus (dépenses)	(5 186)	(4 897)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	19 259	13 612
Impôts sur le résultat-exigibles	4 942	3 671
Impôts sur le résultat-différés	164	(78)
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	14 153	10 019

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023-12-31 \$	2022-12-31 (retraité) \$	2022-01-01 (retraité) \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	140 727	130 708	130 969
Effet de l'adoption d'IFRS 17			(60)
Effet de l'adoption d'IFRS 9			(201)
Surplus			
Résultat net et résultat global de l'exercice	14 153	10 019	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	154 880	140 727	130 708

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023-12-31 \$	2022-12-31 (retraité) \$	2022-01-01 (retraité) \$
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 265	7 675	12 574
Placements	142 807	134 487	119 778
Produits de placements à recevoir	1 082	881	824
Autres débiteurs	665	533	1 516
Actifs au titre des contrats d'assurance			582
Actifs des contrats de réassurance	10 810	10 918	10 830
Immobilisations corporelles	1 697	1 855	1 499
Immobilisations incorporelles	14 730	10 119	5 992
Immeuble de placement	189	189	189
Impôts exigibles à recevoir		192	
Actifs d'impôts différés	2 929	3 093	3 171
	189 174	169 942	156 955
PASSIF			
Impôts exigibles à payer	1 493		1 097
Autres créditeurs et éléments de passif	1 747	2 273	1 878
Passifs des contrats d'assurance	31 054	26 942	23 272
	34 294	29 215	26 247
AVOIR DES MEMBRES			
Surplus	154 880	140 727	130 708
	189 174	169 942	156 955

Au nom du conseil d'administration,


Normand Renaud,
administrateur

Rachel Missout,
administratrice

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023-12-31 \$	2022-12-31 (retraité) \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net et résultat global de l'exercice	14 153	10 019
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Perte de crédit attendue	80	
(Gains) pertes sur vente d'immobilisations	(2)	1
Amortissement des immobilisations	300	205
Intérêt effectif	(166)	(127)
Impôt différé (recouvré)	1 848	(1 212)
(Diminution) des placements à recevoir	(201)	(57)
Variation des autres débiteurs	(131)	983
Variation des actifs/passifs relatifs aux contrats d'assurance	4 763	4 177
Variation des actifs/passifs relatifs aux contrats de réassurance	25	(79)
Produits/charges relatifs aux contrats d'assurance	(652)	75
Produits/charges relatifs aux contrats de réassurance	84	(10)
(Augmentation) diminution des autres créditeurs et éléments de passif	(526)	396
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(1 201)	933
Intérêts reçus à l'échéance de placements achetés à escompte	167	55
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	18 541	15 359
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Échéances et produit de la vente de placements	18 440	8 025
Acquisitions de placements	(25 638)	(23 594)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(143)	(562)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(4 611)	(4 127)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 952)	(20 258)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 589	(4 899)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 675	12 574
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	14 264	7 675
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des intérêts	4 711	3 786

1. Statut et nature des activités

Le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, ci-après «la Compagnie», domiciliée et constituée au Québec en vertu de la *Loi sur les assurances* (chapitre A-32) et de la *Loi sur les sociétés par actions* (chapitre S-31.1), est une compagnie mutuelle d'assurance de dommages, ayant son siège au 770, rue Principale à Granby, Québec, Canada. Œuvrant plus particulièrement dans le domaine des assurances agricoles, elle pratique l'assurance automobile, l'assurance de biens, l'assurance des chaudières et des machines, l'assurance contre l'incendie et l'assurance de responsabilité.

2. Conformité aux NIIF et conventions comptables

Les états financiers de la Compagnie ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (NIIF), également connues sous leur acronyme anglais IFRS.

L'état de la situation financière n'est pas classé selon les catégories de classement courant et non courant. Le classement dans l'état de la situation financière par ordre de liquidité a été privilégié.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été approuvés par le conseil d'administration le 26 février 2024.

NOUVELLES NORMES ADOPTÉES LE 1^{ER} JANVIER 2023

1. Modifications des méthodes comptables et des exigences en matière d'informations à fournir

1.1. Normes et interprétations nouvelles et modifiées

Dans les présents états financiers, la Compagnie a appliqué les normes IFRS 17 et IFRS 9 pour la première fois. Elle n'a pas adopté par anticipation d'autres normes, interprétations ou modifications qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur.

1.1.1. IFRS 17 Contrats d'assurance

IFRS 17 remplace IFRS 4 *Contrats d'assurance* pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La

Compagnie a retraité les informations comparatives pour 2022 en appliquant les dispositions transitoires prévues à l'annexe C de la norme IFRS 17. La nature des changements touchant les méthodes comptables se résume comme suit :

1.1.1.1. Changements touchant le classement et l'évaluation

L'adoption d'IFRS 17 n'a pas entraîné de changements au classement des contrats d'assurance de la Compagnie. La Compagnie était auparavant autorisée, en vertu d'IFRS 4, à continuer de comptabiliser ses contrats d'assurance en appliquant ses méthodes comptables antérieures. Toutefois, IFRS 17 établit des principes particuliers en ce qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus par la Compagnie. Aux termes d'IFRS 17, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus par la Compagnie peuvent tous être évalués en appliquant la méthode de répartition des primes (MRP). La MRP simplifie l'évaluation des contrats d'assurance par rapport au modèle général prescrit par IFRS 17. Les principes d'évaluation de la MRP diffèrent de l'approche des primes acquises employée par la Compagnie en vertu d'IFRS 4 à l'égard des aspects clés suivants :

- › Le passif au titre de la couverture restante reflète les primes reçues moins les flux de trésorerie différés liés aux frais d'acquisition et moins les montants comptabilisés dans les produits au titre des services d'assurance fournis.
- › L'évaluation du passif au titre de la couverture restante tient compte d'un ajustement au titre de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier lorsque la date d'échéance de la prime et la période de services correspondante sont à plus de 12 mois d'intervalle.
- › L'évaluation du passif au titre de la couverture restante implique une évaluation explicite de l'ajustement au titre du risque non financier lorsqu'un groupe de contrats est déficitaire afin de calculer un élément de perte (auparavant, ces contrats pouvaient faire partie de la provision pour risques en cours).
- › L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus (auparavant les sinistres survenus et les sinistres survenus mais non déclarés) est déterminée sur la base d'une valeur attendue actualisée et pondérée en fonction des probabilités et comprend un ajustement explicite au titre du risque non financier. Le passif comprend l'obligation de la Compagnie de payer les autres frais d'assurance engagés.

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

› L'évaluation de l'actif au titre de la couverture restante (reflétant les primes de réassurance payées pour la réassurance détenue) est ajustée pour inclure un composant recouvrement de perte afin de rendre compte du recouvrement attendu des pertes liées aux contrats déficitaires lorsque ces contrats visent la réassurance des contrats directs déficitaires.

La Compagnie comptabilise en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition pour ses produits d'assurance immédiatement après le paiement et inscrit à l'actif les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

La Compagnie affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de groupes de contrats d'assurance qui ont été émis ou dont l'émission est prévue en utilisant une méthode systématique et rationnelle. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de contrats d'assurance comprennent ceux qui sont directement attribuables à un groupe et aux groupes futurs qui devraient résulter du renouvellement des contrats de ce groupe. Lorsque ces flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont payés (ou lorsqu'un passif a été comptabilisé par suite de l'application d'une autre norme IFRS) avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé. Lorsque les contrats d'assurance sont comptabilisés, la partie correspondante de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisée et intégrée dans l'évaluation, lors de la comptabilisation initiale, du passif d'assurance au titre de la couverture restante du groupe concerné.

Le classement et l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance de la Compagnie sont expliqués à la note 2.1.

1.1.1.2. *Changements touchant la présentation et les informations à fournir*

Aux fins de la présentation à l'état de la situation financière, la Compagnie regroupe les contrats d'assurance et de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus, respectivement, et elle présente séparément :

› Les portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance qui sont des actifs;

› Les portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance qui sont des passifs.

Les portefeuilles dont il est question ci-dessus sont ceux établis lors de la comptabilisation initiale conformément aux exigences d'IFRS 17. Les portefeuilles de contrats d'assurance émis comprennent tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les descriptions des postes de l'état du résultat net ont été modifiées de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

Auparavant, la Compagnie présentait les postes suivants :

› Primes directes souscrites;
› Primes nettes soucrites;
› Primes nettes acquises;
› Sinistres, frais de règlements et services.

IFRS 17 exige plutôt une présentation séparée des éléments suivants :

› Produits des activités d'assurance;
› Charges afférentes aux activités d'assurance;
› Produits financiers (charges financières) d'assurance;
› Produits ou charges liés aux contrats de réassurance détenus.

La Compagnie présente des données qualitatives et quantitatives ventilées concernant ce qui suit :

› Les montants comptabilisés dans ses états financiers au titre des contrats d'assurance;
› Les jugements importants, et les changements dans ces jugements, posés lors de l'application de la norme.

1.1.1.3. *Transition*

À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, la Compagnie a :

› identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance comme si elle avait toujours appliqué IFRS 17;
› identifié, comptabilisé et évalué les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comme si elle avait toujours appliqué IFRS 17. À la date de transition, une évaluation de la recouvrabilité a été réalisée et aucune perte de valeur n'a été relevée.

1.1.2. IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9 remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Compagnie a choisi, selon les dispositions d'IFRS 4, d'appliquer temporairement l'exemption d'IFRS 9, différant l'application initiale d'IFRS 9 pour s'aligner avec l'application initiale d'IFRS 17. Elle apporte des changements considérables aux dispositions précédentes sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers.

En raison de l'adoption d'IFRS 9, les données comparatives présentées ont été retraitées afin de refléter les nouvelles méthodes comptables.

Les écarts résultant de l'adoption d'IFRS 9 relativement au classement, à l'évaluation et à la dépréciation sont comptabilisés dans les surplus.

L'adoption d'IFRS 9 a influé sur les éléments suivants :

- Le classement et l'évaluation des actifs financiers – La direction détient des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Les obligations et

les dépôts à terme auparavant classées comme des placements détenus jusqu'à leur échéance en vertu d'IAS 39 doivent encore être comptabilisées au coût amorti puisqu'elles correspondent au modèle économique visant la « détention aux fins de la perception » et qu'elles répondent aux caractéristiques du test relatif aux flux de trésorerie contractuels d'IFRS 9 (se reporter à la note 4);

- Les titres de capitaux propres cotés qui étaient auparavant classés comme des placements disponibles à la vente en vertu d'IAS 39 et qui sont maintenant évalués à la JVRN net puisque les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La Compagnie n'a pas choisi de désigner irrévocablement de placements dans des instruments de capitaux propres comme étant évalués à la juste valeur, dont les variations sont présentées dans les autres éléments du résultat global;
- La dépréciation d'actifs financiers en raison de l'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues – Cela touche les instruments de créance évalués au coût amorti.

À la date de première application, soit le 1^{er} janvier 2023, les instruments financiers de la Compagnie ont été reclassés de la façon suivante :

	Évaluation		Valeur comptable		
	Selon la norme IAS 39	Selon la norme IFRS 9	Solde de clôture au 31 décembre 2021 2021 \$	Adoption d'IFRS 9 \$	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2022 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti	Au coût amorti	12 574		12 574
Dépôts à terme	Détenus jusqu'à l'échéance	Au coût amorti	9 500		9 500
Obligations	Détenus jusqu'à l'échéance	Au coût amorti	108 252	(201)	108 051
Actions et fonds d'actions	Disponible à la vente	JVRN	2 128		2 128
Total des actifs financiers			132 454	(201)	132 253

Le classement et l'évaluation des passifs financiers n'ont subi aucun changement découlant de l'application d'IFRS 9.

La transition à la norme IFRS 9, le 1^{er} janvier 2022, a entraîné une diminution de 201 milles du surplus attribuable aux membres de la Compagnie, ce qui correspond aux pertes de crédit attendues calculées sur le portefeuille de placements évalué au coût amorti. Au 1^{er} janvier 2023, l'impact de la transition à la norme IFRS 9 est négligeable.

1.1.3. Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la JVRN qui sont évalués à la juste valeur.

2. Méthodes comptables significatives

2.1. Classement des contrats d'assurance et de réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte un risque d'assurance important de la part de ses assurés. Le risque d'assurance est transféré lorsque la Compagnie consent à indemniser un titulaire de contrat lorsqu'il se produit un événement futur incertain qui affecte ce dernier de façon défavorable. La Compagnie émet des assurances de dommages dans le domaine agricole auprès de particuliers et d'entreprises. Les produits d'assurance proposés comprennent l'assurance en biens personnels, biens commerciaux, automobile, chaudières et machines ainsi qu'en responsabilité. Ces produits offrent une protection des actifs de l'assuré et une indemnisation des autres parties qui ont subi des dommages à la suite d'un accident de l'assuré.

La Compagnie n'émet pas de contrats avec participation directe.

2.2. Traitement comptable des contrats d'assurance et de réassurance

2.2.1. Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

La Compagnie évalue ses produits d'assurance et de réassurance afin de déterminer s'ils contiennent des composants distincts qui doivent être comptabilisés selon une autre norme IFRS plutôt que selon IFRS 17. Après avoir séparé tous les composants distincts, la Compagnie applique IFRS 17 à tous les composants restants du contrat d'assurance (contrat d'assurance hôte). À l'heure actuelle, les produits de la Compagnie ne comportent aucun composant distinct nécessitant une séparation.

2.2.2. Niveau de regroupement

IFRS 17 exige qu'une entreprise détermine le niveau de regroupement aux fins de l'application de ses exigences. La Compagnie appliquait auparavant les niveaux de regroupement prescrits par IFRS 4, qui étaient nettement plus élevés que le niveau de regroupement requis par la norme IFRS 17. Le niveau de regroupement pour la Compagnie est déterminé en premier lieu en divisant les affaires souscrites comprises dans les portefeuilles. Les portefeuilles comprennent des groupes de contrats présentant des risques similaires qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles sont ensuite divisés, sur la base de la rentabilité attendue à l'entrée en vigueur, en trois catégories : les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats. Cela signifie que, pour déterminer le niveau de regroupement, la Compagnie identifie un contrat comme la plus petite « unité », c'est-à-dire le plus petit dénominateur commun. Cependant, elle évalue si une série de contrats doit être traitée comme une seule unité sur la base d'informations raisonnables et justifiables, ou si un contrat unique contient des éléments qui doivent être séparés et traités comme s'il s'agissait de contrats autonomes. Par conséquent, ce qui est considéré comme un contrat aux fins comptables peut différer de ce qui est considéré comme un contrat à d'autres fins (aux fins juridiques ou aux fins de gestion, par exemple).

La Compagnie a appliqué l'approche rétrospective intégrale lors de la transition à IFRS 17. Les portefeuilles sont ensuite divisés en fonction de l'année d'émission et de la rentabilité aux fins de comptabilisation et d'évaluation. Ainsi, pour chaque année d'émission, les portefeuilles de contrats sont divisés en trois groupes, comme suit :

- › Un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires (s'il existe de tels contrats);
- › Un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite (s'il existe de tels contrats);
- › Un groupe constitué des autres contrats du portefeuille (s'il existe de tels contrats).

La rentabilité des groupes de contrats est évaluée à l'aide de modèles d'évaluation actuarielle qui tiennent compte des contrats existants et des nouveaux contrats. La

Compagnie suppose qu'aucun des contrats du portefeuille n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, à moins que des faits et circonstances n'indiquent le contraire. Pour les contrats qui ne sont pas déficitaires, la Compagnie détermine si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite en appréciant la probabilité que les faits et circonstances pertinents changent. La Compagnie examine les faits et circonstances pour déterminer si un groupe de contrats est déficitaire sur la base des éléments suivants :

- › L'information relative aux prix;
- › L'historique de réclamation;
- › Les facteurs contextuels (un changement dans l'environnement de marché ou une modification de la réglementation, par exemple).

2.2.3. Comptabilisation

La Compagnie comptabilise les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet à compter de la première des éventualités suivantes :

- › Le début de la période de couverture du groupe de contrats;
- › Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, si les faits et circonstances indiquent que le groupe de contrats est déficitaire.

La Compagnie ajoute de nouveaux contrats au groupe dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le contrat répond à l'un des critères énoncés ci-dessus.

2.2.4. Périmètre du contrat

La Compagnie inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance la totalité des flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la Compagnie peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat

d'assurance cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- › La Compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de contrat d'assurance et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.
- › Les deux critères ci-dessous sont remplis :
 - › La Compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat en cause et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille;
 - › L'établissement du montant des primes s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Les primes attendues ou des sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés à titre de passif ou d'actif, puisqu'ils sont liés à des contrats d'assurance futurs.

2.2.5. Méthode de la répartition des primes

	Options aux termes d'IFRS 17	Méthode adoptée
Admissibilité à la méthode de répartition des primes (MRP)	Sous réserve de certains critères, la MRP peut être adoptée en tant qu'approche simplifiée du modèle général d'IFRS 17.	La période de couverture pour l'assurance de bien et la responsabilité civile n'excède pas un an, ce qui permet l'application de la MRP.
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au titre des contrats d'assurance	Lorsque la période de couverture de tous les contrats faisant partie d'un groupe ne dépasse pas un an, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition peuvent être soit comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, soit affectés, selon une méthode systématique et rationnelle, à des groupes de contrats d'assurance (y compris les groupes futurs qui incluent des contrats d'assurance attendus des renouvellements), puis amortis sur la période de couverture du groupe auquel ils se rapportent.	Pour les contrats d'assurance de biens d'une durée d'un an, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.
Passif au titre des sinistres survenus ajustés en fonction de la valeur temps de l'argent	Lorsqu'on s'attend à ce que les demandes d'indemnisation soient payées dans l'année qui suit la date de survenance du sinistre, il n'est pas nécessaire d'ajuster ces montants pour tenir compte de la valeur temps de l'argent.	Pour certains sinistres liés à la gamme de produits d'assurance de biens, on s'attend à ce que les sinistres survenus soient réglés dans un délai de moins d'un an. Dans tous les autres cas, le passif au titre des sinistres survenus est ajusté et actualisé pour tenir compte de la valeur temps de l'argent.

2.2.5.1. Contrats d'assurance – Évaluation initiale

La Compagnie applique la MRP à tous les contrats d'assurance qu'elle émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient, comme suit :

- La période de couverture de chacun des contrats du groupe (ce qui englobe la couverture d'assurance découlant de toutes les primes comprises dans le périmètre du contrat) n'excède pas un an.

Dans le cas d'un groupe de contrats qui n'est pas déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, la Compagnie évalue le passif au titre de la couverture restante de la manière suivante :

- Les primes reçues, le cas échéant, à la date de la comptabilisation initiale;
- Moins, le cas échéant, le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, sauf si les

contrats ont une durée qui n'excède pas un an, auquel cas ces paiements sont comptabilisés en charges;

- Plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Aucune provision pour la valeur temps de l'argent n'a été constituée puisque les primes sont reçues dans un délai d'un an suivant la période de couverture.

Lorsque les faits et circonstances indiquent que les contrats sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, la Compagnie procède à une analyse supplémentaire pour déterminer si une sortie de trésorerie nette est attendue du contrat. Ces contrats déficitaires sont regroupés séparément des autres contrats et la Compagnie comptabilise en résultat net une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution. La Compagnie

ajoute un élément de perte au passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire de manière à représenter les pertes comptabilisées. Se reporter à la note 2.2.6.2 pour de plus amples renseignements sur l'élément de perte.

2.2.5.2. Contrats de réassurance détenus – Évaluation initiale

La Compagnie évalue ses actifs de réassurance pour un groupe de contrats de réassurance qu'elle détient de la même manière que les contrats d'assurance qu'elle émet. Toutefois, ils sont adaptés pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent des contrats d'assurance émis (par exemple, le fait de donner lieu à des charges ou à des réductions de charges plutôt qu'à des produits).

La Compagnie utilise une méthode systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées à l'égard du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats d'assurance couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus lorsque certains contrats du groupe sous-jacent ne sont pas couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus.

Le composant recouvrement de perte vient ajuster la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante.

2.2.5.3. Contrats d'assurance – Évaluation subséquente

La Compagnie évalue la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière comme étant égale au passif au titre de la couverture restante à l'ouverture de la période :

- plus les primes reçues au cours de la période;
- moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, à l'exception de la gamme de produits d'assurance de biens pour lesquels la Compagnie choisit de comptabiliser en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à mesure qu'ils surviennent (voir la note 2.2.5.1);
- plus tout montant se rapportant à l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés en charges relativement au groupe au cours de la période de présentation de l'information financière;

- moins le montant comptabilisé à titre de produit des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

La Compagnie estime le passif au titre des sinistres survenus au montant des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres survenus. Les flux de trésorerie d'exécution intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, reflètent les estimations à jour du point de vue de la Compagnie et tiennent compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier (ajustement au titre du risque).

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Compagnie comptabilise en résultat net une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution. La Compagnie ajoute un élément de perte au passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire de manière à représenter les pertes comptabilisées. Se reporter à la note 2.2.6.2 pour de plus amples renseignements sur l'élément de perte.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat net de manière linéaire en tant que partie de la prime (par le biais des produits des activités d'assurance).

2.2.5.4. Contrats de réassurance – Évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des contrats de réassurance détenus repose sur les mêmes principes que les contrats d'assurance émis et a été adaptée pour tenir compte des caractéristiques particulières de la réassurance détenue.

Lorsque la Compagnie a établi un composant recouvrement de perte, elle le ramène ultérieurement à zéro en fonction des réductions du groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents afin de tenir compte du fait que le composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que la Compagnie s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

2.2.5.5. Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue) qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe. La Compagnie utilise une approche systématique et rationnelle pour affecter :

- Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui sont directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance;
- Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance qui ne sont pas directement attribuables à un groupe de contrats, aux groupes du portefeuille.

Lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ont été payés ou engagés avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé à l'état de la situation financière, un actif distinct au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé pour chacun des groupes de contrats d'assurance correspondants.

L'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisé de l'état de la situation financière lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont pris en compte dans l'évaluation initiale du groupe de contrats d'assurance concerné.

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Compagnie révisé les montants des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés aux groupes de contrats d'assurance non encore comptabilisés afin de refléter les modifications d'hypothèses liés à la méthode de répartition utilisée.

Après toute réaffectation, la Compagnie évalue la recouvrabilité de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, si les faits et les circonstances indiquent que l'actif peut être déprécié. Lors de l'évaluation de la recouvrabilité, la Compagnie effectue :

- Un test de dépréciation au niveau d'un groupe de contrats d'assurance existants ou futurs;

- Un test de dépréciation supplémentaire portant spécifiquement sur les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui sont affectés aux renouvellements futurs prévus des contrats.

Si une perte de valeur est comptabilisée, la valeur comptable de l'actif est ajustée et une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

La Compagnie comptabilise en résultat net la reprise de toute ou d'une partie de la perte de valeur comptabilisée antérieurement et augmente la valeur comptable de l'actif, dans la mesure où les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées.

2.2.5.6. Contrats d'assurance – Modification et décomptabilisation

La Compagnie décomptabilise les contrats d'assurance lorsque les droits et obligations liés au contrat sont éteints (c'est-à-dire acquittés, résiliés ou expirés).

Lorsqu'une modification n'est pas traitée comme une décomptabilisation, la Compagnie comptabilise les montants payés ou reçus relativement à la modification du contrat comme un ajustement du passif correspondant au titre de la couverture restante.

2.2.6. Présentation

La Compagnie a présenté séparément, à l'état de la situation financière, la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

La Compagnie ventile le montant total comptabilisé à l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global entre un poste de résultat des activités d'assurance, constitué des produits et des charges liés aux activités d'assurance, et un poste de produits financiers ou charges financières d'assurance.

La Compagnie ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre une partie financière et une partie non financière et inclut la totalité de la variation dans le résultat des activités d'assurance.

La Compagnie présente les produits ou les charges afférents aux contrats de réassurance détenus séparément des charges ou des produits afférents aux contrats d'assurance émis.

2.2.6.1. Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance pour la période correspondent au montant des encaissements de primes attendus affectés à la période. La Compagnie répartit le montant des encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps. Cependant, si le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, elle répartit le montant en fonction de l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance.

Si les faits et circonstances changent, la Compagnie change de méthode de répartition au besoin en choisissant la méthode appropriée. Le changement est comptabilisé de manière prospective à titre de modification d'estimation comptable.

Pour les périodes présentées, la totalité des produits ont été comptabilisés en fonction de l'écoulement du temps.

2.2.6.2. Éléments de perte

La Compagnie suppose qu'aucun contrat n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, à moins que les faits et circonstances n'indiquent le contraire. Lorsque ce n'est pas le cas, et si, à tout moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances mentionnés à la note 2.2.2 indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Compagnie établit un élément de perte correspondant à l'excédent des flux de trésorerie liés à l'exécution qui se rapportent à la couverture restante du groupe sur la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante du groupe, déterminée de la manière indiquée à la note 2.2.5.3. En conséquence, à la clôture de la période de couverture du groupe de contrats, l'élément de perte sera nul.

2.2.6.3. Produits financiers et charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- › L'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- › L'effet du risque financier et de ses variations.

La Compagnie ventile les produits financiers ou les charges financières afférents aux contrats d'assurance émis pour sa gamme de produits d'assurance de dommages au résultat net. La Compagnie ne ventile pas les produits financiers et charges financières puisque les actifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et évalués à la JVRN.

2.2.6.4. Produits nets ou charges nettes afférents aux contrats de réassurance détenus

La Compagnie présente séparément, dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, les sommes qu'elle s'attend à recouvrer auprès des réassureurs, ainsi que l'imputation des primes de réassurance payées. Elle traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnisations dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement, et exclut les composants investissement et les commissions de réassurance de l'imputation des primes de réassurance présentées à l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global.

2.3. Instruments financiers

› Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie, et s'il en est, des bons du trésor et des dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois et moins à la date d'acquisition.

› Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Compagnie devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur le flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Pour les périodes considérées, la société ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVAERG.

Le classement dépend à la fois :

- Du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
- Des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, les produits financiers ou les autres éléments financiers.

Le classement initial et l'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers se détaillent comme suit:

a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes (et qu'ils ne sont pas désignés comme étant à la JVRN) :

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent

uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Compagnie font partie de cette catégorie d'instruments financiers, ainsi que les obligations, les dépôts à terme et autres qui étaient antérieurement classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance selon IAS 39.

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN. De plus, peu importe le modèle économique, les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont comptabilisés à la JVRN.

La catégorie comprend également les placements en instruments de capitaux propres. La Compagnie comptabilise ces placements à la JVRN et n'a pas fait le choix irrévocable de comptabiliser ses titres de capitaux propres cotés à la JVAERG.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

Les actions et les fonds d'actions sont classés à la JVRN. Ces placements sont évalués à la juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat net sous la rubrique « Autres produits financiers ».

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues. Les instruments soumis aux nouvelles dispositions comprennent les prêts et les autres actifs financiers sous formes d'instruments d'emprunt évalués au coût amorti.

La Compagnie doit tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

Dans l'application de cette approche prospective, une distinction est apportée entre :

- › Les instruments financiers dont la qualité du crédit ne s'est pas détériorée de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ou dont le risque est faible (phase 1);
- › Les instruments financiers dont la qualité du crédit s'est détériorée de façon importante depuis la comptabilisation initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (phase 2).

La phase 3 correspondrait aux actifs financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture.

Les « pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir » sont comptabilisées pour la première catégorie (phase 1), alors que les « pertes de crédit attendues pour la durée de vie » sont comptabilisées pour la deuxième catégorie (phase 2).

L'évaluation des pertes de crédits attendues est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles des pertes de crédit attendues pour la durée de vie d'un instrument financier.

c) Passifs financiers

Étant donné que la comptabilisation des passifs financiers demeure essentiellement la même selon IFRS 9 par rapport à IAS 39, les passifs financiers de la Compagnie n'ont pas été touchés par l'adoption d'IFRS 9.

Les passifs financiers de la Compagnie comprennent les fournisseurs, autres créateurs et éléments de passif.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, sauf si la Compagnie a désigné un passif financier à la JVRN.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN, qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur avec les profits ou les pertes comptabilisés en résultat net.

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat net sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

d) Produits tirés des placements

Les intérêts sur les placements sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique « Produits d'intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif ».

Les dividendes sur les actions sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique « Autres produits financiers ».

e) Juste valeur

La direction utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dont les prix cotés sur un marché actif ne sont pas disponibles, et des actifs non financiers. Pour ce faire, des estimations et des hypothèses doivent être élaborées en fonction des données qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir le prix de l'instrument. La direction tente, dans la mesure du possible, de fonder ses hypothèses sur des données observables. Cependant, ces dernières ne sont pas toujours disponibles. Dans un tel cas, la direction utilise la meilleure information disponible. Les estimations de la juste valeur peuvent différer des prix réels qui seraient atteints dans une transaction sans lien de dépendance à la date de clôture.

› Immeuble de placement

L'immeuble constitué d'un terrain est comptabilisé au coût et est non amorti car aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

› Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants afin de réduire leur valeur comptable jusqu'à leur valeur résiduelle estimée :

	Méthodes	Taux
Bâtiment	Dégressif	5 %
Aménagement	Linéaire	10 %
Ameublement et matériel	Dégressif	20 %
Équipement et matériel informatique	Linéaire	33 1/3 %

Le terrain n'est pas amorti puisqu'aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

› Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l'interne, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend les frais directement attribuables à l'acquisition, à l'installation ou au développement de logiciels.

La période d'amortissement commence lorsque l'actif est prêt pour l'utilisation et cesse lorsque l'actif est comptabilisé comme un actif détenu en vue de la vente ou est décomptabilisé.

	Terme
Logiciels	3 ans à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

› Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles, incorporelles et de l'immeuble de placement est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et

sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable. Les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont testés annuellement.

› Test de suffisance du passif

Au 31 décembre de chaque année, l'actuaire désigné effectue le test de suffisance du passif et doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à l'égard des obligations de la Compagnie envers les titulaires de polices. Toute insuffisance est comptabilisée au résultat de l'exercice.

› Impôts

La charge d'impôts sur le résultat de la période se compose des impôts exigibles et des impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Les impôts exigibles sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du passif fiscal, selon laquelle des actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre la valeur comptable et leur base fiscale respective, et ce, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable auquel les différences temporaires peuvent être imputées sera disponible dans le futur.

› Conversion des devises

Les comptes et opérations en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Compagnie. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change d'origine. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de

change en vigueur à la date des opérations ou aux taux de change moyens de la période. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont compris dans l'état du résultat global.

› Avoir des membres

L'avoir des membres se compose actuellement du surplus, qui représente le cumul des excédents non distribués de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

3. Jugements importants et principales estimations comptables

3.1. Incertitudes relatives aux jugements et estimations

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

3.2. Contrats d'assurance et de réassurance

La Compagnie applique la MRP pour simplifier l'évaluation des contrats d'assurance. Lors de l'évaluation du passif au titre de la couverture restante, la MRP est très semblable au traitement comptable antérieur de la Compagnie en vertu de la norme IFRS 4. Toutefois, lors de l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, la Compagnie actualise dorénavant les flux de trésorerie qui devraient survenir plus d'un an après la date à laquelle les sinistres se produisent et inclut un ajustement explicite du risque au titre du risque non financier.

3.2.1. Passif au titre de la couverture restante

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont affectés aux groupes correspondants de contrats d'assurance comptabilisés à l'état de la situation financière (y compris les groupes qui incluront des contrats d'assurance attendus des renouvellements).

Un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant ait été comptabilisé.

Le choix de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges lorsqu'ils sont engagés pour un groupe de contrats d'assurance a pour effet d'augmenter le passif au titre de la couverture restante et de réduire la probabilité qu'une perte sur contrat déficitaire soit subie ultérieurement. Il y aurait, lorsque la dépense est engagée, une augmentation de la charge comptabilisée en résultat net, qui serait contrebalancée par une augmentation du bénéfice dégagé au cours de la période de couverture.

Groupes déficitaires

Pour les groupes de contrats déficitaires, le passif au titre de la couverture restante est déterminé en fonction des flux de trésorerie d'exécution. Tout composant de recouvrement de perte est déterminé d'après l'élément de perte comptabilisé à l'égard des contrats sous-jacents et le recouvrement attendu sur ces sinistres à partir des contrats de réassurance détenus.

3.2.2. Passif au titre des sinistres survenus

L'estimation des provisions au titre des sinistres survenus a été effectuée selon les méthodes actuarielles suivantes : matérialisation des sinistres encourus, B-F sur sinistres encourus et sinistres anticipés.

La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que les résultats techniques antérieurs d'une Compagnie peuvent servir à prévoir l'évolution future des sinistres et, par conséquent, le coût final de leur règlement. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies sur la base de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. L'évolution passée des sinistres est analysée par année de survenance et par secteur d'activité. Les sinistres importants sont également analysés. Les sinistres importants peuvent être traités séparément, soit en faisant l'objet d'une provision à la valeur nominale du montant estimé par les experts en sinistres, soit en étant projetés séparément afin de refléter leur évolution future. Les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation sont basées sur l'historique de la Compagnie et la réalité du marché d'assurance et du contexte économique.

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir (par exemple, pour refléter des événements ponctuels, des changements dans les facteurs externes ou de marché tels que l'attitude du public à l'égard des sinistres, les conditions économiques, les niveaux d'inflation des sinistres, les décisions judiciaires et la législation, ainsi que des facteurs internes tels que la composition du portefeuille, les caractéristiques des polices et les procédures de gestion des sinistres) afin de parvenir à l'estimation du coût final des sinistres qui présente le résultat de la valeur attendue pondérée par la probabilité dans l'éventail des résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes impliquées.

Certains des contrats d'assurance de biens souscrits permettent à la Compagnie de vendre les biens acquis dans le cadre du règlement d'un sinistre. La Compagnie a également le droit d'intenter une poursuite contre des tiers relativement au paiement d'une partie ou de la totalité des coûts. Les estimations des récupérations et des remboursements de subrogation sont considérées comme une provision lors de l'évaluation du coût final des sinistres.

Parmi les autres circonstances ayant une incidence sur la fiabilité des hypothèses, on compte les variations des taux d'intérêt et les délais de règlement.

Taux d'actualisation

La Compagnie a choisi d'utiliser une approche hybride entre l'approche ascendante et descendante pour déterminer les taux d'actualisation servant à ajuster les estimés de flux de trésorerie afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ceux-ci. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir de taux sans risque auxquels sont ajoutés une prime d'illiquidité afin de tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Les taux d'actualisation appliqués pour actualiser les flux de trésorerie futurs sont indiqués ci-dessous (contrats d'assurance et contrats de réassurance):

	1 an		5 ans		10 ans	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Taux illiquide	5,39%	5,50%	4,07%	4,61%	4,16%	4,89%
Taux liquide	4,52%	4,63%	3,28%	3,61%	3,41%	3,72%

Ajustement au titre du risque non financier

- L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité que la Compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque reflète un montant qu'un assureur devrait raisonnablement payer pour éliminer l'incertitude liée à la possibilité que les flux de trésorerie futurs excéderont le montant de la valeur prévue.
- La Compagnie a estimé l'ajustement au titre du risque en utilisant la méthode des niveaux de confiance (probabilité de suffisance) au 70^e percentile. En d'autres termes, elle a évalué son indifférence à l'incertitude pour toutes les gammes de produits (en tant qu'indication de l'indemnité qu'elle exigerait pour la prise en charge du risque non financier) comme étant équivalente au niveau de confiance du 70^e percentile moins la moyenne d'une distribution de probabilité estimée des flux de trésorerie futurs. La Compagnie a estimé la distribution de probabilité des flux de trésorerie futurs et le montant supplémentaire au-dessus de la valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs nécessaire pour atteindre les centiles cibles.

L'ajustement pour le risque de 12,5% en automobile, 8,5% en biens et chaudières et machines ainsi que 10,0% en responsabilité se situe dans cet intervalle de niveau de confiance. Cette variation est présentée dans le résultat des activités d'assurance.

Charges financières d'assurance

La variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur des passifs d'assurance est présentée dans les charges financières d'assurance.

3.3. Comptabilisation des actifs d'impôts différés

La mesure dans laquelle les actifs d'impôts différés peuvent être comptabilisés dépend d'une évaluation de la probabilité que puissent être dégagés des bénéfices imposables futurs sur lesquels pourront être imputés les différences temporaires déductibles et les pertes reportées. En outre, un jugement important est requis pour évaluer l'incidence de toute limite juridique ou économique ou de toute incertitude.

3. Charges liées au personnel

	2023-12-31 \$	2022-12-31 \$
Salaires	5 950	5 455
Avantages sociaux	1 086	988
	7 036	6 443

4. Placements

▶ ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les actifs financiers au coût amorti comprennent des dépôts à terme, des obligations et autres prêts portant intérêts à des taux fixes variant de 0,60% à 9,19% pour lesquels une juste valeur est calculée. Pour les autres actifs financiers, la valeur comptable correspond à la juste valeur. Ils viennent à échéance entre 2024 et 2033. La valeur comptable (évaluée au coût amorti) et la juste valeur de ces placements se détaillent comme suit :

	2023-12-31 \$			2022-12-31 \$		
	Valeur comptable au coût amorti	Juste valeur	Gain (perte) non réalisé(e)	Valeur comptable au coût amorti	Juste valeur	Gain (perte) non réalisé(e)
PLACEMENTS AU COÛT AMORTI						
Dépôts à terme	15 850	15 690	(160)	11 800	11 378	(422)
Autres	15	15	-	58	58	-
	15 865	15 705	(160)	11 858	11 436	(422)
Obligations						
Fédéral						
Provincial	500	497	(3)	900	892	(8)
Municipal	106 022	100 214	(5 808)	112 547	103 775	(8 772)
Sociétés						
Cote A ou cote supérieure	6 652	6 881	229	801	787	(14)
Sous la cote A	4 186	4 335	149			
	117 360	111 927	(5 433)	114 248	105 454	(8 794)
	133 225	127 632	(5 593)	126 106	116 890	(9 216)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

› ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET (JVRN)

	2023-12-31 \$	2022-12-31 \$
	Juste valeur	Juste valeur
Actions et fonds d'actions	9 582	8 381

	2023-12-31 \$	2022-12-31 \$
	Juste valeur	Juste valeur
PORTION COURANTE ET NON COURANTE		
Courante	16 414	18 051
Non courante	126 393	116 436

› Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est présentée sont regroupés sous trois niveaux selon la hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont fondés sur des données d'entrée observables importantes utilisées pour l'évaluation, comme suit :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques

Niveau 2 : des données d'entrée autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, ou indirectement

Niveau 3 : des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif

2023	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	TOTAL \$
Solde au 31 décembre 2023				
Actifs financiers				
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI POUR LESQUELS UNE JUSTE VALEUR EST PRÉSENTÉE				
Dépôts à terme		15 850		15 850
Autres		15		15
Obligations		117 360		117 360
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR				
Actions et fonds d'actions	9 582			9 582
	9 582	133 225		142 807

2022	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	TOTAL \$
Solde au 31 décembre 2022				
Actifs financiers				
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI POUR LESQUELS UNE JUSTE VALEUR EST PRÉSENTÉE				
Dépôts à terme		11 800		11 800
Autres		58		58
Obligations		114 248		114 248
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR				
Actions et fonds d'actions	8 381			8 381
	8 381	126 106		134 487

Les placements au coût amorti ne sont pas négociés sur des marchés actifs.

Ils ont été évalués à la juste valeur, à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, fondée sur des taux d'actualisation dérivés de taux d'intérêt observable sur le marché, pour des actifs similaires présentant un risque similaire.

› REVENUS DE PLACEMENTS

	2023-12-31 \$	2022-12-31 \$
Placements au coût amorti (Autres) - Intérêts	1 147	503
Placements au coût amorti (Obligations) - Intérêts	3 480	3 286
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	1 405	(807)
	6 032	2 982

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

› ÉVOLUTION DU PASSIF (ACTIF) NET RELATIF AUX CONTRATS D'ASSURANCE
PAR COUVERTURE RESTANTE ET SINISTRES SURVENUS

Au 31 décembre 2023	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total \$
	Excluant le composant de perte \$	Composant de perte \$	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	
DÉBUT DE LA PÉRIODE					
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	5 304		19 255	2 383	26 942
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance					
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	5 304		19 255	2 383	26 942
Produits des activités d'assurance	(93 913)				(93 913)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance			65 820	1 023	66 843
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition					
Pertes et reprise de pertes sur contrats déficitaires					
Rajustement des passifs au titre des sinistres survenus			4 911	(1 165)	3 746
Charges afférentes aux activités d'assurance			70 731	(142)	70 589
Composants investissements					
Résultat des activités d'assurance	(93 913)		70 731	(142)	(23 324)
Charges financières nettes afférentes aux contrats d'assurance			652		652
Effet des variations des cours de change					
Total des variations de l'état du résultat global	(93 913)		71 383	(142)	(22 672)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	93 255				93 255
Réclamations et autres dépenses payées			(66 473)		(66 473)
Flux de trésorerie relatifs liés aux frais d'acquisition					
Total des flux de trésorerie	93 255		(66 473)		26 782
Autre variation de la valeur comptable nette des contrats d'assurance					
Solde de clôture net des contrats d'assurance	4 647		24 165	2 242	31 054
Passif relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre	4 647		24 165	2 242	31 054
Actif relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre					
Solde de clôture net des contrats d'assurance	4 647		24 165	2 242	31 054

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total \$
	Excluant le composant de perte \$	Composant de perte \$	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	
Au 31 décembre 2022					
DÉBUT DE LA PÉRIODE					
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	5 246		16 635	1 391	23 272
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance	(582)				(582)
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	4 664		16 635	1 391	22 690
Produits des activités d'assurance	(88 107)				(88 107)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance			63 214	1 328	64 542
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition					
Pertes et reprise de pertes sur contrats déficitaires					
Rajustement des passifs au titre des sinistres survenus			1 983	(336)	1 647
Charges afférentes aux activités d'assurance			65 197	992	66 189
Composants investissements					
Résultat des activités d'assurance	(88 107)		65 197	992	(21 918)
Charges financières nettes afférentes aux contrats d'assurance			(75)		(75)
Effet des variations des cours de change					
Total des variations de l'état du résultat global	(88 107)		65 122	992	(21 993)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	88 048				88 048
Réclamations et autres dépenses payées			(62 502)		(62 502)
Flux de trésorerie relatifs liés aux frais d'acquisition					
Total des flux de trésorerie	88 048		(62 502)		25 546
Autre variation de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	699				699
Solde de clôture net des contrats d'assurance	5 304		19 255	2 383	26 942
Passif relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre	5 304		19 255	2 383	26 942
Actif relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre					
Solde de clôture net des contrats d'assurance	5 304		19 255	2 383	26 942

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

› ÉVOLUTION DE L'ACTIF (PASSIF) NET RELATIF AUX CONTRATS DE RÉASSURANCE
PAR COUVERTURE RESTANTE ET SINISTRES SURVENUS

Au 31 décembre 2023	Actifs au titre de la couverture restante		Montants recouvrables pour sinistres survenus		Total \$
	Excluant le recouvrement du composant de perte \$	Composant de perte \$	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	
DÉBUT DE LA PÉRIODE					
Solde d'ouverture des actifs au titre des traités de réassurance détenus	7 746		2 822	350	10 918
Solde d'ouverture des passifs au titre des traités de réassurance détenus					
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	7 746		2 822	350	10 918
Répartition des primes de réassurance payées	(11 394)				(11 394)
Montant recouvrable pour sinistres survenus et autres dépenses			4 594	90	4 684
Recouvrement de pertes découlant des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires et ajustements					
Rajustement des actifs au titres des sinistres survenus			2 488	(121)	2 367
Montants recouvrables auprès des réassureurs			7 082	(31)	7 051
Dépenses nettes des contrats de réassurances détenus	(11 394)		7 082	(31)	(4 343)
Charges (produits) financiers de réassurance					
Produits financiers ou charges financières nets afférents aux traités de réassurance détenus			84		84
Effet de la variation des taux de change					
Variation totale à l'état du résultat global	(11 394)		7 166	(31)	(4 259)
Flux de trésorerie					
Primes payées	10 657				10 657
Montants reçus			(6 505)		(6 505)
Flux de trésorerie total	10 657		(6 505)		4 152
Autres variations					
Solde de clôture net des traités de réassurance détenus	7 009		3 484	317	10 810
Solde de clôture des actifs au titre des traités de réassurance détenus	7 009		3 484	317	10 810
Solde de clôture des passifs au titre des traités de réassurance détenus					
Solde de clôture net des traités de réassurance détenus	7 009		3 484	317	10 810

	Actifs au titre de la couverture restante		Montants recouvrables pour sinistres survenus		Total \$
	Excluant le recouvrement du composant de perte \$	Composant de perte \$	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	
Au 31 décembre 2022					
DÉBUT DE LA PÉRIODE					
Solde d'ouverture des actifs au titre des traités de réassurance détenus	7 561		3 020	249	10 830
Solde d'ouverture des passifs au titre des traités de réassurance détenus					
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	7 561		3 020	249	10 830
Répartition des primes de réassurance payées	(11 974)				(11 974)
Montant recouvrable pour sinistres survenus et autres dépenses			5 762	255	6 017
Recouvrement de pertes découlant des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires et ajustements					
Rajustement des actifs au titres des sinistres survenus			(344)	(155)	(499)
Montants recouvrables auprès des réassureurs			5 418	100	5 518
Dépenses nettes des contrats de réassurances détenus	(11 974)		5 418	100	(6 456)
Charges (produits) financiers de réassurance					
Produits financiers ou charges financières nets afférents aux traités de réassurance détenus			(10)		(10)
Effet de la variation des taux de change					
Variation totale à l'état du résultat global	(11 974)		5 408	100	(6 466)
Flux de trésorerie					
Primes payées	12 159				12 159
Montants reçus			(5 605)		(5 605)
Flux de trésorerie total	12 159		(5 605)		6 554
Autres variations					
Solde de clôture net des traités de réassurance détenus	7 746		2 823	349	10 918
Solde de clôture des actifs au titre des traités de réassurance détenus	7 746		2 823	349	10 918
Solde de clôture des passifs au titre des traités de réassurance détenus					
Solde de clôture net des traités de réassurance détenus	7 746		2 823	349	10 918

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

5. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts diffère du montant calculé en appliquant les taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux prévus par la loi au résultat avant impôts en raison des éléments suivants :

	2023 \$	2022 \$ (retraité)
Résultat avant impôts	19 259	13 612
Taux d'imposition prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
Charge d'impôts prévue	5 106	3 593
Changement de statut fiscal de la Compagnie au 1 ^{er} janvier 2019		
Éléments non déductibles aux fins fiscales	30	22
Éléments non imposables	(42)	(18)
Autres	14	(4)
Charge d'impôts sur le résultat	5 108	3 593
La charge d'impôts sur le résultat comprend :		
<i>Impôts sur le résultat-exigibles</i>	4 942	3 671
<i>Impôts sur le résultat-différés</i>	164	(78)
	5 106	3 593

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés au 31 décembre sont présentées ci-dessous :

	2023 \$	2022 \$
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 711	2 944
Provisions pour sinistres non payés et frais de règlement	295	245
	3 006	3 189
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Placements	77	96
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS	2 929	3 093

6. Immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

2023	Terrain \$	Bâtiment \$	Aménagement \$	Ameublement et matériel \$	Équipement et matériel informatique \$	TOTAL \$
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378	2 599	388	543	1 724	5 632
Acquisitions		2		4	137	143
Dispositions				13	149	162
Solde au 31 décembre	378	2 601	388	534	1 712	5 613
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 785	359	334	1 299	3 777
Amortissement		41	8	42	209	300
Dispositions					149	161
Solde au 31 décembre		1 826	367	364	1 359	3 916
Valeur comptable au 31 décembre	378	775	21	170	353	1 697

2022	Terrain \$	Bâtiment \$	Aménagement \$	Ameublement et matériel \$	Équipement et matériel informatique \$	TOTAL \$
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378	2 480	389	534	1 317	5 098
Acquisitions		119		10	433	562
Dispositions				2	26	28
Solde au 31 décembre	378	2 599	389	542	1 724	5 632
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 743	351	282	1 223	3 599
Amortissement		43	9	52	102	206
Dispositions				2	26	28
Solde au 31 décembre		1 786	360	332	1 299	3 777
Valeur comptable au 31 décembre	378	813	29	210	425	1 855

Les charges d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 sont présentées dans les dépenses d'assurance pour un montant de 4 mille \$ (3 mille \$ en 2022) ainsi que dans les autres dépenses pour un montant de 297 mille \$ (201 mille \$ en 2022).

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels en développement	
	2023 \$	2022 \$
VALEUR COMPTABLE BRUTE		
Solde au 1 ^{er} janvier	10 119	5 992
Acquisitions	4 611	4 127
Dispositions		
Solde au 31 décembre	14 730	10 119

Les logiciels ne sont pas amortis au 31 décembre 2021, 2022 et 2023, car ils sont actuellement en cours de développement.

8. Emprunt bancaire

La Compagnie a des facilités de crédit renouvelables annuellement pour un total de 2 millions \$ au taux préférentiel (7,20% au 31 décembre 2023, 6,45% au 31 décembre 2022).

9. Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers se détaille comme suit :

	2023 \$	2022 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Au coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 265	7 675
Produits de placements à recevoir	1 082	881
	15 347	8 556
Placements au coût amorti		
Obligations	117 360	114 248
Dépôts à terme	15 850	11 800
Autres	15	58
	133 225	126 106
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		
Actions et fonds d'actions	9 582	8 381
	158 154	143 043
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI		
Autres créditeurs et éléments de passif	1 747	2 273
	1 747	2 273

Les informations concernant la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la note 2 et à la note 4.

10. Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

La Compagnie est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

Les principaux types de risques sont le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de crédit.

Une gestion des risques efficace repose sur l'identification, la compréhension et la communication de tous les risques auxquels la société est exposée dans le cadre de ses activités. La gestion des risques est constituée d'un ensemble d'objectifs, d'une politique et de procédures qui sont approuvés par le conseil d'administration et mis en place par les dirigeants.

› RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier, à un contrat d'assurance émis en position d'actif ou à un contrat de réassurance détenu omette de s'acquitter d'une obligation et occasionne de ce fait une perte financière pour l'autre partie. Le risque de crédit est la possibilité que les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles.

La Compagnie a recours à la réassurance pour gérer ses risques de souscription. Bien que la réassurance rende le réassureur preneur redevable envers la Compagnie à hauteur du risque cédé, cela ne dégage en rien la Compagnie de sa responsabilité première envers ses assurés à titre d'assureur. Ainsi un risque de crédit est assumé par la Compagnie à l'égard des réassureurs. À chaque date de clôture, la direction évalue la solvabilité des réassureurs et met à jour la stratégie d'achat de réassurance.

La direction estime qu'à la date de l'état de la situation financière, aucune information ne porte à croire à une perte significative relativement à ses réassureurs.

Le risque de crédit de la trésorerie et des dépôts à terme est considéré comme étant négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières réputées.

Le risque de crédit que chaque titulaire de police pose pour la Compagnie est négligeable considérant également que les procédures de gestion font en sorte qu'une prime non payée peut résulter en l'annulation de la police d'assurance. La nature de l'exposition de la Compagnie au risque de crédit ainsi que ses objectifs, politiques et procédures de gestion et d'évaluation des risques n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

Tous les placements de la Compagnie en titres de créance évalués au coût amorti sont considérés comme présentant un faible risque de crédit et la correction de valeur pour pertes comptabilisée est fondée sur les pertes attendues pour 12 mois. La direction considère les obligations et débentures cotées comme ayant un faible risque de crédit si elles présentent une cote de crédit externe de haute qualité (catégorie investissement).

La Compagnie s'expose au risque de crédit surtout en raison de ses titres de placements et de ses créances sur les titulaires de police et les réassureurs. La Compagnie a établi des politiques pour limiter et surveiller son exposition aux titres de placements. Le risque de crédit que chaque titulaire de police pose pour la Compagnie est négligeable considérant également que les procédures de gestion font en sorte qu'une prime non payée peut résulter en l'annulation de la police d'assurance. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à leur valeur comptable.

La stratégie de placement consiste à investir en grande partie dans des instruments générateurs de revenus fixes et à limiter le montant du risque de crédit envers chaque émetteur. La politique de placements requiert qu'au moment de l'achat, les titres de créance aient une cote minimale de BBB. À la fin de l'exercice, tous les placements ont la cote minimale de BBB.

La Compagnie gère sa gamme de produits afin de s'assurer qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

› RISQUE DE MARCHÉ ET TAUX D'INTÉRÊT

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, d'un contrat d'assurance émis ou d'un contrat de réassurance détenu fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque lié aux taux de change (risque de change), le risque lié aux taux d'intérêt du marché (risque de taux d'intérêt) et le risque lié aux prix du marché (risque de prix). La nature de l'exposition de la Compagnie aux risques de marché ainsi que ses objectifs, politiques et procédures de gestion et d'évaluation des risques n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

L'exposition au risque de change est négligeable. Certaines parts de fonds communs exposent également la Compagnie au risque de taux de change.

Risque de prix

Dans la composition de son portefeuille de placements, la Compagnie privilégie fortement l'achat de produits de placements moins volatils et limite donc son exposition aux marchés à risque élevé.

L'autre risque de prix est le risque de variations de la valeur d'un instrument financier résultant d'un changement des prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur ou par tout autre facteur affectant un marché ou un segment de marché. La Compagnie est exposé à un autre risque de prix en raison des titres de capitaux propres cotés. Dans la composition de son portefeuille de placements, la Compagnie privilégie fortement l'achat de produits de placements moins volatils et limite donc son exposition aux marchés à risque élevé. L'incidence sur l'avoir des membres d'une variation des marchés boursiers aux 31 décembre 2023 et 2022, toutes les autres variables demeurant inchangées, serait négligeable.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'un contrat d'assurance ou de réassurance fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les instruments à taux d'intérêt fixe exposent la Compagnie au risque de taux d'intérêt à la juste valeur.

L'exposition de la Compagnie au risque de taux d'intérêt en raison des placements en obligations selon leur échéance s'établit comme suit :

Échéancier au 31 décembre 2023	Moins d'un an \$	Un à trois ans \$	Trois à cinq ans \$	Cinq à dix ans \$	Valeur comptable \$
Placements au coût amorti	16 414	51 201	30 274	35 336	133 225
Total (en pourcentage)	12,3 %	38,4 %	22,7 %	26,5 %	100 %

Échéancier au 31 décembre 2022	Moins d'un an \$	Un à trois ans \$	Trois à cinq ans \$	Cinq à dix ans \$	Valeur comptable \$
Placements au coût amorti	18 051	33 532	30 241	44 282	126 106
Total (en pourcentage)	14,3 %	26,6 %	24,0 %	35,1 %	100 %

Le taux d'intérêt effectif à la date du présent état de la situation financière relativement aux dépôts à terme et aux obligations, faisant partie des placements au coût amorti, sont respectivement de 4,35 % et 3,20 % (3,58 % et 2,77 % en 2022).

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt du marché, tous les autres facteurs demeurants inchangés, aurait un impact sur la valeur des obligations de plus ou moins 1,18 M\$ au 31 décembre 2023 et 1,14 M\$ au 31 décembre 2022. La méthode utilisée pour établir les informations relatives à la sensibilité et les hypothèses importantes n'a pas changé par rapport à la période précédente.

En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait s'avérer importante.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour respecter ses engagements de trésorerie relativement à des instruments financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Compagnie conserve une tranche de ses actifs investis sous forme de titres liquides. Les politiques et procédures décrites ci-après ont été mises en place pour atténuer l'exposition de la Compagnie au risque de liquidité :

La Compagnie maintient un portefeuille d'actifs très négociables et diversifiés qui peuvent être facilement liquidés en cas d'interruption imprévisible des flux de trésorerie. Elle dispose d'une marge de crédit confirmée qu'elle peut utiliser pour combler ses besoins de liquidités.

Profil des échéances

Analyse des échéances des passifs au titre des sinistres survenus d'assurance et de réassurance (sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs)

La Compagnie a aussi recours à la réassurance pour limiter ses engagements nets à l'égard des sinistres par période d'assurance.

Le tableau qui suit présente sommairement le profil des échéances des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs et des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs de la Compagnie, sur la base des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient être versés au cours des périodes présentées.

2023 En milliers de dollars	Jusqu'à 1 an \$	De 1 an à 2 ans \$	De 2 à 3 ans \$	De 3 à 4 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Automobile	623	4					627
Biens incluant chaudières et machines	10 492	1 961	658	203	67	15	13 396
Responsabilité	5 319	3 364	2 280	773	461	187	12 384
TOTAL	16 434	5 329	2 938	976	528	202	26 407

2022 En milliers de dollars	Jusqu'à 1 an \$	De 1 an à 2 ans \$	De 2 à 3 ans \$	De 3 à 4 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Automobile	648						648
Biens incluant chaudières et machines	10 340	835	241	87			11 503
Responsabilité	5 012	2 251	1 274	610	212	128	9 487
TOTAL	16 000	3 086	1 515	697	212	128	21 638

› **RISQUE D'ASSURANCE**

Contrats d'assurance et contrats de réassurance

La Compagnie émet principalement les types de contrats d'assurance suivants : en biens personnels, biens commerciaux, automobile, chaudières et machines ainsi qu'en responsabilité.

La Compagnie est exposé au risque que le passif des contrats d'assurance figurant à l'état de la situation financière soit éventuellement insuffisant.

L'objectif de la Compagnie est de s'assurer que des provisions suffisantes sont disponibles pour couvrir les engagements liés aux contrats d'assurance et de réassurance qu'elle émet. L'exposition au risque est atténuée par la diversification des portefeuilles de contrats d'assurance. La variabilité des risques est également améliorée par une sélection et une mise en œuvre minutieuses des lignes directrices de la stratégie de souscription, ainsi que par le recours à des accords de réassurance. En outre, des politiques strictes d'examen des sinistres visant à évaluer tous les nouveaux sinistres et les demandes d'indemnisation en cours, un examen régulier et détaillé des procédures de traitement des sinistres et des enquêtes fréquentes sur les éventuels sinistres frauduleux sont mis en place pour réduire l'exposition au risque de la Compagnie. La Compagnie applique également une politique de gestion active et de règlement rapide des sinistres afin de réduire son exposition à des développements futurs imprévisibles susceptibles d'avoir une incidence négative sur les activités. La Compagnie atténue le risque d'inflation en prenant en considération l'inflation attendue lors de l'estimation du passif au titre des contrats d'assurance et en maintenant une tarification appropriée.

Pour se protéger des risques découlant de ses activités d'assurance dont notamment des risques provenant de la volatilité inhérente de la sinistralité ainsi que de ceux provenant de catastrophes et de leurs effets respectifs sur la solvabilité de la Compagnie, celle-ci souscrit annuellement divers traités de réassurance tel que prévu dans le cadre de son programme d'atténuation des risques. Ces traités sont actuellement au nombre de cinq et couvrent tant les pertes en biens, en responsabilité civile générale, en responsabilité de pollution, en responsabilité complémentaire et excédentaire ainsi qu'en cas de catastrophe.

Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés d'une manière cohérente avec les passifs au titre des contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux contrats de réassurance. Bien que la Compagnie ait conclu des accords de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes à l'égard de ses assurés et est donc exposée à un risque de crédit lié à la réassurance détenue dans la mesure où un réassureur est incapable de s'acquitter de ses obligations.

La direction estime qu'à la date de l'état de la situation financière, aucune information ne porte à croire à une perte relativement à ses réassureurs.

Les tableaux suivants montrent la concentration du passif net des contrats d'assurance par type de contrat :

En milliers de dollars	2023			2022		
	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance détenus	Montant net	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance détenus	Montant net
Autres	251		251	117		117
Biens personnels	3 421	84	3 337	2 776	138	2 638
Biens commerciaux	13 374	9 202	4 172	13 796	10 600	3 196
Automobile	780		780	792		792
Chaudières et machines	507		507	162		162
Responsabilité	12 721	1 524	11 197	9 299	180	9 119
Total des contrats d'assurance, montant net	31 054	10 810	20 244	26 942	10 918	16 024

Sensibilités

Nous traitons, au tableau ci-après, de la sensibilité du passif au titre des sinistres survenus à certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude du processus d'estimation.

L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et est préparée selon les Normes internationales d'information financière 17 (NIIF 17).

La méthode utilisée pour établir les informations relatives à la sensibilité et les hypothèses importantes n'a pas changé par rapport à la période précédente.

En milliers de dollars	Modification des hypothèses	Incidence du bénéfice avant impôt, avant déduction des contrats de réassurance	Incidence du bénéfice avant impôt, après déduction des contrats de réassurance	Incidence sur les capitaux propres, avant déduction des contrats de réassurance	Incidence sur les capitaux propres, après déduction des contrats de réassurance
Taux d'actualisation	+ 1 %	288	241	288	241
Marge pour écart défavorable - matérialisation des sinistres	+ 5 %	(1 208)	(1 034)	(1 208)	(1 034)
Taux d'actualisation	- 1 %	(297)	(248)	(297)	(248)
Marge pour écart défavorable - matérialisation des sinistres	- 5 %	1 208	1 034	1 208	1 034

Pour les taux sans risque, l'actuaire utilise les taux des obligations sans coupon du Gouvernement du Canada au 31 décembre 2023.

Pour déterminer la prime d'illiquidité, l'actuaire utilise comme portefeuille de référence le BAML 2023 Canada Bond Index au 30 novembre 2023.

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)

Évolution des sinistres

Comme l'exige IFRS 17, lors de l'établissement des provisions pour sinistres, la Compagnie tient compte de la probabilité et de l'ampleur de résultats techniques futurs plus défavorables que prévu, ce qui se reflète dans l'ajustement au titre du risque. En général, l'incertitude associée au coût final du règlement des sinistres est la plus grande lorsque le sinistre est à un stade précoce de matérialisation. Au fur et à mesure de l'évolution des sinistres, le coût final des sinistres devient plus certain.

Les tableaux suivants présentent les estimations des sinistres survenus cumulés, y compris les sinistres déclarés et les sinistres survenus non déclarés pour chaque année de survenance successive à chaque date de présentation de l'information financière, ainsi que les paiements cumulés à ce jour.

En milliers de dollars / Année de survenance	Avant 2019*	2019*	2020*	2021	2022	2023	Total
À la fin de l'année de survenance				37 646	37 361	35 558	
Un an plus tard				38 095	43 664		
Deux ans plus tard				37 791			
Estimations brutes du montant non actualisé des sinistres				37 791	43 664	35 558	117 013
À la fin de l'année de survenance				29 480	26 619	24 628	
Un an plus tard				35 789	37 255		
Deux ans plus tard				36 321			
Cumul des paiements à ce jour				36 321	37 255	24 628	98 204
Montant brut non actualisé des passifs au titre des sinistres survenus	767	1 892	3 174	1 497	6 525	11 220	25 075
Incidence de l'actualisation	51	69	126	48	134	904	1 333
Total du montant brut des passifs au titre des sinistres survenus	818	1 961	3 300	1 545	6 659	12 124	26 407

	Estimations de la valeur réelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Total
Total du montant brut des passifs au titre des sinistres survenus	24 166	2 241	26 407
Lié à ce qui suit :			
Automobile	557	70	627
Biens personnels	2 663	226	2 889
Biens commerciaux	9 682	823	10 505
Chaudières et machines	2		2
Responsabilité	11 262	1 122	12 384

11. Gestion du capital

Le capital de la Compagnie est l'avoir des membres composé actuellement du surplus. Les principes directeurs de la gestion du capital ont pour objectifs de maintenir et d'accroître la solidité financière de la Compagnie de manière à assurer à la collectivité agricole québécoise la disponibilité d'un service d'assurance de haute qualité.

Capital réglementaire

La Compagnie est assujettie aux exigences définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) relativement au capital réglementaire. L'AMF a établi une ligne directrice à l'égard des exigences en matière de la suffisance du capital qui établit le ratio du test de capital minimal (TCM) à 100 % et le ratio cible d'intervention à 150 %. L'AMF exige également que la Compagnie établisse un niveau cible de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un TCM. Pour l'année 2023, la Compagnie a établi son niveau de ratio cible à 260 % (260 % en 2022). Au 31 décembre 2023, le ratio du TCM de la Compagnie s'établissait à 813 % (840 % pour 2022 retraité) rencontrant ainsi les exigences de l'AMF.

Annuellement, la Compagnie exécute l'Examen de la santé financière afin de s'assurer qu'elle dispose d'un surplus suffisant dans l'éventualité d'événements défavorables.

12. Opérations avec des parties liées

Les parties liées de la Compagnie comprennent les dirigeants et les administrateurs.

TRANSACTIONS AVEC LES DIRIGEANTS ET LES ADMINISTRATEURS	2023-12-31 \$	2022-12-31 \$
Primes d'assurance souscrites	465	400
Charges de sinistres	39	574
Salaires et avantages sociaux	1 259	985

Les salaires et avantages sociaux incluent un montant de 149 mille \$ (114 mille \$ au 31 décembre 2022) qui a été capitalisé pour le développement d'immobilisations incorporelles générées à l'interne.

Le montant des primes à recevoir au 31 décembre 2023 s'élève à 162 mille \$ (134 mille \$ au 31 décembre 2022).

13. Évènement postérieur à la date de clôture

Aucun évènement important donnant lieu ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture et la date de l'approbation des états financiers.

14. Données comparatives

En raison de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les données comparatives présentées ont été retraitées afin de refléter les nouvelles méthodes comptables, comme décrit à la note 3.



**ESTRIE
RICHELIEU**
ASSURANCE AGRICOLE



estrierichelieu.com

770, rue Principale, Granby, Québec J2G 2Y7
450 378-0101 | 800 363-8971